

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

ARRÊTÉ N° PM067/2026

OBJET : Règlementation de la circulation et du stationnement
Pose d'un fourreau électrique
Rue de la Chaudanne

Le Maire de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

VU le code pénal et notamment l'article R610-5 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1, L 2212-2, L2212- 5 ;

VU le code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8^e partie Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/67 relatif à la signalisation routière et modifiée successivement ;

VU l'arrêté n° PM064/2026 en date du 28 avril 2026 ;

CONSIDERANT qu'une erreur s'est glissée dans la rédaction de l'arrêté ;

CONSIDERANT les travaux de pose d'un fourreau électrique pour le poste de relevage d'eaux usées au niveau du n° 20 rue de la Chaudanne ;

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et celle des ouvriers ;

CONSIDERANT que le secteur en cause est sur une voie communale ;

A R R Ê T É

ARTICLE 1 : L'arrêté n° PM064/2026 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

ARTICLE 2 : A compter du lundi 4 mai 2026, la chaussée sera interdite, pendant 3 jours, au niveau du 20 rue de la Chaudanne de 8h00 à 17h00.

ARTICLE 3 : Une déviation sera mise en place, pour les véhicules légers, par la voie Nouvelle des Ferrières, la rue des Forges. Une information devra être faite auprès des riverains.

ARTICLE 4 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit des travaux.

ARTICLE 5 : Une signalisation appropriée sera installée par le demandeur.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera affiché aux abords immédiats du chantier, 48 heures avant le début des travaux.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La brigade de gendarmerie de VAUGNERAY,
- La police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- La CCVL, service environnement,
- La société HYDRO PRO TP.

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE le 28 avril 2026



Isabelle SEIGLE-FERRAND, Maire